

Quid des critères ESG dans les caisses de pension?

C

haque caisse de pension suisse doit définir ses propres objectifs stratégiques en matière d'administration de la fortune avec pour but principal de servir les intérêts de ses assurés. Cependant, en tant qu'investisseur à long terme, une caisse de pension est de plus en plus confrontée et concernée par les investissements dits durables ou liés à des critères environnementaux (ESG).

Voici déjà plusieurs années que l'on débat de la manière pour les caisses de miser davantage sur une orientation durable de la fortune. Alors que les possibilités d'investissement se sont multipliées, certains responsables n'ont que peu réagi jusqu'à présent. Mais les priorités sont en train de changer et nous constatons de plus en plus l'élaboration de lignes directrices claires et de possibilités concrètes de mise en œuvre plus durables. En effet, des voix s'élèvent depuis longtemps pour souligner que les caisses de pension ont un «devoir de diligence fiduciaire» à cet égard.

Bien qu'elles ne soient pas légalement contraintes d'intégrer les risques climatiques dans les placements de fortune, elles sont néanmoins tenues de prendre en compte tous les risques et opportunités de placement pertinents.

NÉCESSITÉ D'UN RAPPORT ESG

En décembre dernier, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) a publié une norme en matière de reporting ESG destinée aux caisses. Selon cette norme, le reporting est à mettre en œuvre chaque année, soit sous la forme d'un rapport de durabilité séparé, soit dans le cadre du rapport de gestion de l'exercice. À terme, l'objectif est d'obtenir des rapports plus cohérents et comparables entre les caisses.

Un premier appel est lancé aux acteurs du marché financier pour qu'ils contribuent à davantage de transparence et de qualité dans la présentation des données liées aux normes ESG en fournissant, à l'avenir, des données plus comparables. La mise à disposition d'un rapport améliore également la communication avec les bénéficiaires et les autres groupes d'intérêt qui doivent aussi s'intéresser au sujet. Toutefois, avant d'aboutir à l'établissement d'un rapport, une caisse de pension doit souvent parcourir un long chemin, qui devrait toujours débiter par la formulation de convictions en matière d'ESG.

NORME ET TRANSPARENCE BIENVENUES

Adoptées fin juin 2022 par le Conseil fédéral, les Swiss Climate Scores¹ établissent des bonnes pratiques de transparence visant à rendre les produits financiers compatibles avec les objectifs climatiques et fournissent un ensemble de critères de notation permettant aux caisses de pension d'évaluer la durabilité de leurs placements et des produits financiers dans lesquels ils investissent.

«À terme, l'objectif est d'obtenir des rapports plus cohérents et comparables entre les caisses de pension.»

La standardisation des indicateurs reflétant la situation des entreprises en termes d'engagements environnementaux permettra déjà aux organes dirigeants d'une caisse de disposer d'informations transparentes comparables et de savoir dans quelle mesure les produits financiers dans lesquels ils investissent sont alignés avec la stratégie climatique à long terme de la Suisse.

Les générations actuelles et futures de dirigeants des caisses de pensions, tout comme les assurés, sont de plus en plus attentives aux aspects durables des placements. À long terme, des effets bénéfiques se feront certainement ressentir renforçant la confiance envers la gestion financière du 2^e pilier. Il restera à déterminer si cette approche d'investissement à travers la lentille de l'ESG est une mode ou une pratique durable. Cependant, la norme de l'ASIP représente une étape importante vers plus de transparence pour les caisses de pension suisses. ■

Jérôme Franconville et Raffaele Spadaro
WTW

¹ sif.admin.ch/sif/fr/home/swiss-climate-scores/swiss-climate-scores-en-bref.html